



 LEGENDRE

Politique environnementale

Sommaire.

03

Engagement général

04

Gestion des déchets

05

Maîtrise des consommations électriques

06

Gestion et préservation de la ressource en eau

07

Limitation des nuisances

08

Suivi, évaluation et amélioration continue

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Cette politique s'applique à la société GROUPE LEGENDRE SAS et à l'ensemble de ses filiales et sociétés contrôlées, en France comme à l'international.

RUBRIQUES DES ÉVOLUTIONS SUCCESSIVES

V1	Nom	Fonction	Date
Rédaction	Paul Thomas	Chef de Groupe QSE	9 janvier 2026
Approbation	Vincent Legendre	Président	5 février 2026

ENGAGEMENT GÉNÉRAL

Cette politique environnementale s'inscrit dans le cadre de la démarche de durabilité de **LEGENDRE** et traduit la volonté de l'entreprise de limiter ses nuisances, de maîtriser ses consommations et d'optimiser la valorisation des ressources mobilisées sur l'ensemble de ses opérations.

- 1 ► La gestion responsable des déchets,
- 2 ► La réduction des consommations électriques,
- 3 ► La maîtrise et la préservation des ressources en eau,
- 4 ► La limitation des nuisances.

Ces axes sont déclinés en objectifs, engagements et actions concrètes, applicables à l'ensemble des chantiers et activités de **LEGENDRE**.

GESTION DES DÉCHETS

Legendre s'engage à faire de la gestion des déchets un levier prioritaire de performance environnementale. L'objectif est de **réduire les déchets à la source**, de **favoriser leur tri** et leur **valorisation**, et de **limiter les impacts sur l'environnement** tout au long du cycle de vie des matériaux.

Objectifs :

- Réduire la production de déchets en privilégiant l'utilisation de **matériaux à faible impact et/ou réemployables**.
- **Optimiser les approvisionnements** afin de limiter les déchets issus du conditionnement.
- Garantir un **tri à la source** efficace pour l'ensemble des déchets produits.
- **Maximiser la valorisation*** par les filières agréées.
- **Prévenir tout risque de pollution** liée au stockage, au mélange ou au transport des déchets.

**Valorisation : recyclage, réemploi et valorisation énergétique.*

Actions mises en oeuvre

- Mise en place **d'aires de tri dédiées, signalées et sécurisées** sur chaque chantier et **identification des flux**.
- Collecte sélective et suivi des tonnages pour un **Reporting environnemental**.
- Collaboration avec des **prestataires spécialisés** dans le recyclage et la valorisation.
- **Formation et sensibilisation des équipes** à la gestion différenciée des déchets (dangereux, inertes, non dangereux).
- Mobilisation du réseau de compagnons **ambassadeurs Environnement** (démarche Chantier Vert Legendre), relais des bonnes pratiques de tri.
- Application stricte des **procédures de traçabilité** pour assurer la destination finale des flux identifiés.

MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES

La réduction des consommations d'énergie constitue un enjeu majeur pour la performance environnementale de Legendre. L'objectif est de **limiter les consommations électriques** tout en garantissant la qualité et la sécurité des opérations.

Objectifs :

- **Réduire les consommations** d'énergie primaire sur les chantiers.
- Favoriser le **recours aux énergies renouvelables**.
- **Limiter la dépendance aux énergies fossiles**.
- Disposer d'**outils de mesure fiable** pour un suivi précis et optimisé.

Actions mises en oeuvre

- Sélection de matériels à **haute performance énergétique** (LED, équipements à faible consommation, etc.) pour nos bases vie et sur nos chantiers.
- **Optimisation des temps de fonctionnement** des installations (temporisations, capteurs, coupures automatiques, systèmes domotiques).
- **Suivi mensuel des consommations** via compteurs et rapports internes, permettant de détecter les dérives.
- **Sensibilisation des équipes à l'éco-gestion** (extinction des postes inactifs, usage raisonné des équipements).
- Mobilisation du réseau de compagnons **ambassadeurs Environnement** (démarche Chantier Vert Legendre), relais des bonnes pratiques de consommations électriques.

GESTION ET PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Legendre veille à **limiter les consommations, prévenir les pollutions et protéger les milieux naturels.**

Objectifs :

- **Réduire la consommation d'eau** sur les chantiers.
- Prévenir toute **pollution accidentelle et rejets d'eaux usées.**
- **Optimiser la gestion des eaux pluviales.**
- Mettre en œuvre les **solutions de nettoyage sobres et écologiques.**

Actions mises en oeuvre

- Installation de dispositifs de **télérelève et de détection automatique des fuites** via l'installation de compteurs connectés.
- **Suivi régulier des consommations** par sous-comptage et bilan mensuel.
- **Mise en place de systèmes économes** (robinets temporisés, réducteurs de débit, récupération d'eau pluviale, station de lavage de matériels en circuit fermé).
- **Traitement des eaux de process** et conformité des rejets.
- **Protection du milieu naturel** contre les déversements accidentels.
- Réalisation de **campagnes de sensibilisation** à la protection de la ressource en eau sur les chantiers et webinaires dédiés aux équipes travaux.
- Mobilisation du réseau de compagnons **ambassadeurs Environnement** pour relayer les pratiques liées à l'eau (démarche Chantier Vert Legendre) : exemples de Boucles internes de réutilisation de l'eau sur chantier.

LIMITATION DES NUISANCES

Legendre s'engage à limiter l'ensemble des nuisances générées par ses chantiers, en particulier les nuisances sonores et organisationnelles susceptibles d'impacter les riverains, les usagers et les équipes. L'enjeu est de garantir une intégration harmonieuse du chantier dans son environnement.

Objectifs :

- **Réduire les nuisances sonores liées aux activités du chantier**
- Mettre en place une **organisation adaptée pour limiter les perturbations** (livraisons, circulations, horaires).
- Promouvoir l'utilisation de **matériels et techniques à faible émission sonore.**
- Prévenir et maîtriser les situations potentiellement génératrices de nuisances (poussières, vibratoires, sonores).
- **Mesurer et analyser les niveaux sonores** afin de maîtriser les situations à risque.

Actions mises en oeuvre

- **Optimisation des transports, planification des livraisons**, définition d'un **sens de circulation** interne pour éviter le klaxon de recul.
- **Matériels électriques** privilégiés, engins **certifiés CE** avec niveau acoustique garanti, clés à cliquets, béton autoplaçant pour limiter le vibrage.
- Limitation de l'usage du marteau-piqueur, anticipation des réservations, réduction des découpes.
- Installation d'**écrans anti-bruit** temporairement, implantation raisonnée des équipements, gestion du niveau sonore des radios de chantier.
- **Liaison sol-grutier par radio**, positionnement des grues pour limiter les nuisances.
- Utilisation de **microphones ou sonomètres**, comparaison aux seuils définis, suivi des pré-études acoustiques et actions correctives si nécessaire.

SUIVI, ÉVALUATION ET AMÉLIORATION CONTINUE

Cette politique environnementale fait l'objet d'un **suivi régulier** par l'encadrement de chantier et les équipes QSE à travers des indicateurs relatifs aux quatre axes.

Les résultats sont analysés périodiquement afin d'identifier les axes de progrès et d'ajuster les pratiques.

Legendre s'engage à **communiquer de manière transparente** sur ses performances environnementales et à **promouvoir l'innovation** au service de la réduction des impacts environnementaux.





Pour toute question ou information :

Direction Transitions Durables
transitions@groupe-legendre.com